**Procès-verbal**

**Conseil d’établissement**

**École Le Rocher**

**Réunion tenue le 13 octobre 2020 à 18 h 45 par Teams**

|  |  |
| --- | --- |
| Étaient présents :  Maryse Noël  Simon Pelletier  Isabelle Tanguay  Valérie Gauthier  Evelyne Robitaille  Catherine Caron  Jessy Léonard  Lysanne Temblay  Josée Lussier  Julie Camerlain  **Étaient Absents :**  Karine Lavoie  Public  Aucun  **Prochaine rencontre**  19 novembre 2020 | **Ordre du jour**   1. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue** 2. **Vérification du quorum et des présences** 3. **Parole au public** 4. **Lecture et adoption de l’ordre du jour** 5. **Lecture et adoption du procès-verbal du 16 juin 2020** 6. **Présentation des membres** 7. **Composition et fonctionnement du Conseil d’Établissement :**   7,1 Élection aux postes (président, vice-président et secrétaire)  (art.56 et art. 69)  7,2 Désignation du représentant de la communauté  7,3 Formulaire à remplir (Dénonciation d’intérêt [art. 70], chaîne téléphonique et confidentialité  7,4 Adoption des règles internes 2020-2021 [art. 67)  7,5 Calendrier des rencontres [art. 67)  7,6 Budget de fonctionnement, adoption; [art. 66)   1. **Points d’informations :**   8,1 Formation des membres des conseils d’Établissement,  Information;  8,2 Évaluation du Projet Éducatif et plan d’action  8,3 Évaluation des apprentissages et résumé des normes et  modalités, information;  8,4 Éducation à la sexualité, planification des enseignants  8,5 Mesure 15081- La technologie au cœur de la réussite!  8,6 Aménagement de la cour d’école  8,7 Activités éducatives complémentaires 2020- 2021  8,8 Campagnes de financement (Super Recycleurs et Bo Sapin)   1. **Points de décisions :**   9,1 Dérogation à la politique alimentaire, approbation  9,2 Collecte de sang en partenariat avec Héma Québec et la  FADOQ  9,3 Mandat confié à l’OPP par le CÉ     1. **Parole :**   10,1 Parole au président ou à la présidente;  10,2 Parole au représentant du comité de parents;   * 1. Parole aux enseignantes;   2. Parole à la représentante du service de garde;   10,5 Parole à la représentante du personnel de soutien.   1. **Sujets divers**   **12. Levée de l’assemblée** |
| Simon Pelletier  Président | Maryse Noël  Directrice |

| **Ordre**  **du**  **jour** | **Résolutions** | **Propositions/informations/commentaires** |
| --- | --- | --- |
| **1.** | **—** | **Ouverture de la séance et mot de bienvenue**  À 18 h 50, Madame Noël ouvre l’assemblée et souhaite la bienvenue à tous les participants. |
| **2.** | **—** | **Vérification du quorum et des présences**  Madame Noël vérifie le quorum. Elle nous informe de l’absence de Mme Karine Lavoie, membre représentante du personnel de soutien. Mme Lavoie est en arrêt de travail, mais elle devrait se joindre à nous lors des rencontres subséquentes. |
| **3.** | **—** | **Parole au public**  Aucun public n’est présent. |
| **4.** | **CÉ-194-20-21-01** | **Lecture et adoption de l’ordre du jour**  Il est proposé par M. Pelletier d’adopter l’ordre du jour.  La proposition est adoptée à l’unanimité. |
| **5.** | **CÉ-194-20-21-02** | **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 juin 2020**  M. Pelletier fait la lecture du procès-verbal du 16 juin 2020.  Mme Evelyne Robitaille propose l’approbation du procès-verbal.  La proposition est adoptée à l’unanimité. |
| **6.** |  | **Présentation des membres**  Madame Noël demande à chacun des membres de se présenter. Chaque membre se présente à tour de rôle en donnant quelques informations sur eux ou leur enfant fréquentant l’école. |
| **7.** |  | **Composition et fonctionnement du Conseil d’Établissement :**  Madame Noël présente les postes de président, vice-président et secrétaire. Elle explique qu’avec les nouvelles règles de gouvernance scolaire, les Conseils d’établissement doivent obligatoirement élire un vice-président.  Madame Noël explique également le rôle des parents substituts, lesquels sont invités à se joindre aux séances pour être au fait des sujets discutés, mais ils ne peuvent prendre part aux discussions ni voter, à moins qu’ils remplacent un membre élu absent. |
| **7,1** | **CÉ-194-20-21-03** | **Élection aux postes (président, vice-président et secrétaire) (art.56 et art.69)**  Mme Tanguay propose Simon Pelletier comme président du conseil d’établissement, Monsieur Pelletier accepte et il est élu par acclamation.  Simon Pelletier propose Isabelle Tanguay au poste de vice-présidente du conseil d’établissement, Mme Tanguay accepte le poste et elle est élue par acclamation.  EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Josée Lussier, il est résolu à l’unanimité :  DE CHOISIR M. Simon Pelletier, comme président(e) du conseil d’établissement de l’école Le Rocher pour l’année scolaire 2020-2021.  DE CHOISIR Isabelle Tanguay comme vice-présidente du conseil d’établissement de l’école LE Rocher pour l’année scolaire 2020-2021.  Puisque personne ne se porte volontaire pour le poste de secrétaire, il est proposé que la tâche serait répartie entre les autres membres. Il y aura un appel au volontariat pour agir à titre de secrétaire au début des séances. Proposition adoptée à l’unanimité. |
| **7,2** | **CÉ-194-20-21-04** | **Désignation du représentant de la communauté**  Madame Noël présente et définit le rôle de représentant de la communauté. Simon Pelletier nous informe que nous n’avions pas de représentant membre de la communauté les années antérieures et que personne n’a signifié son intérêt pour l’année actuelle. Madame Noël rappelle que ce n’est pas un poste qui doit obligatoirement être pourvu et que nous pouvons décider de fonctionner sans membres de la communauté. Simon Pelletier propose de ne pas avoir de représentants de la communauté.  Proposition adoptée à l’unanimité. |
| **7,3** |  | **Formulaire à remplir (Dénonciation d’intérêt (art.70), chaîne téléphonique et confidentialité**  Madame Noël explique le formulaire de dénonciation d’intérêts et ce que pourrait être un conflit d’intérêts. Elle demande aux membres de remplir le formulaire de dénonciation si nous croyons qu’il pourrait y avoir un conflit d’intérêts éventuel. Elle explique également que lors de discussion d’un dossier, si un membre du conseil d’établissement se trouvait en conflit d’intérêts, il devrait le nommer et se retirer pour celui-ci.  Madame Noël présente le document de confidentialité et invite chaque membre à le signer et lui retourner. Elle présente également la chaîne téléphonique et demande à chacun de vérifier leurs coordonnées. |
| **7,4** | **CÉ-194-20-21-05** | **Adoption des règles internes 2020-2021 (art.67)**  Mme Noël fait la lecture des règles de régie interne. Elle propose puisque nous sommes à distance et qu’il est souhaitable de rendre les PV disponibles rapidement, nous puissions donner notre accord pour l’adoption du PV d’aujourd’hui par courriel. Une seconde proposition est entendue et retenue soit de procéder à l’approbation du procès-verbal au début de la séance ordinaire ou entre deux séances par courriel, elle modifie le point 7.2.  La proposition est adoptée à l’unanimité. |
| **7,5** | **CÉ -194-20-21-06** | **Calendrier des rencontres (art.67)**  Madame Noël présente le calendrier des rencontres proposé.  Le calendrier suivant est adopté à l’unanimité :  19 novembre 2020  11 février 2021  8 avril 2021  13 mai 2021  17 juin 2021 |
| **7,6** |  | **Budget de fonctionnement, adoption; (art.66)**  L’article 66 de la Loi sur l’instruction publique prévoit que le conseil d’établissement doit adopter son budget annuel de fonctionnement, voir à son administration et en rendre compte au centre de services scolaire. Il prévoit également que le budget doit maintenir l’équilibre entre, d’une part, les dépenses et, d’autre part, les ressources financières allouées au conseil d’établissement par le centre de services scolaire.  Le budget annuel du CÉ doit servir exclusivement au fonctionnement du CÉ, entre autres, en assurant la présence des membres aux séances du CÉ et à assurant leur formation  La directrice a fait une présentation du budget annuel de fonctionnement du CÉ pour l’année scolaire 2020-2021 et les membres du CE ont échangé à ce sujet.  Les membres du CE échangent sur le fait qu’il serait intéressant de pouvoir nous réunir pour la dernière rencontre. Simon Pelletier propose de souligner la dernière rencontre de l’année en personne dans la salle polyvalente pour partager un repas de style boite à lunch tout en respectant les règles de distanciation physiques.  EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Simon Pelletier il est résolu à l’unanimité :  D’ADOPTER le budget de fonctionnement du conseil d’établissement pour l’année scolaire 2020-2021, dont une copie est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante; |
| **8** |  | **Points d’informations :** |
| **8,1** |  | **Formation des membres des Conseils d’Établissement, information;**  Mme Noël explique que les formations des membres des CÉ sont dorénavant obligatoires et données par le ministère de l’Éducation. Mme Noël nous fera suivre les liens vers les formations et les capsules actuellement disponibles. Elle propose d’en visionner une ou deux lors de la prochaine séance du CÉ, selon la disponibilité des capsules. |
| **8,2** |  | **Évaluation du projet éducatif et plan d’action**  Mme Noël nous informe qu'une présentation sera faite au CÉ en novembre concernant les ajustements que l’équipe souhaite apporter au plan d’action. Les membres du CÉ qui auront à évaluer avec des couleurs puisqu’il est difficile d’évaluer avec le nombre élevé de données manquantes de l’année 2019-2020 et les résultats des élèves différemment notés et donc difficiles à comparer.  Manquements majeurs : les résultats ne peuvent pas être comparés puisqu’une grande part de l’année les élèves étaient absents et pour l’année précédente nous avions environ une demi-année de données.  Plan de lutte pour contrer la violence et l’intimidation : le travail avait débuté au mois de juin, mais la Covid prend beaucoup de temps dans l’organisation du travail de Mme Noël. La réflexion se poursuit. Mme Noël nous informe qu’elle sollicitera la participation d’un membre du CÉ pour travailler à l’élaboration puisqu’il est maintenant prévu qu’il y ait adoption par le CÉ, non plus seulement l’approbation. Or, l’adoption devra être retardée, mais il fera partie du rapport annuel de l’école, lequel doit maintenant être déposé pour le 30 novembre selon la loi. |
| **8,3** |  | **Évaluation des apprentissages et résumé des normes et modalités, information;**  Mme Noël nous informe que le calendrier doit être revu; toutes les dates de fins d’étapes, les normes, les modalités et toutes les communications aux parents devraient être revues à la suite de l’annonce ministérielle concernant les 2 évaluations plutôt que 3 cette année. Le souhait des enseignantes de donner plus de temps aux élèves pour apprendre et consolider les apprentissages a été entendu. |
| **8,4** |  | **Éducation à la sexualité, planification des enseignants**  À titre informatif, Mme Noël donne un aperçu de la planification des moments où seront abordés les sujets par niveaux. Elle mentionne que l’enseignement des contenus d’éducation à la sexualité se fait à partir de canevas très précis que les enseignantes doivent utiliser. Des liens vers les fiches explicatives seront envoyés aux parents.  Julie Camerlain précise qu’advenant que si l’on bascule en enseignement en ligne, la planification pourra être revue puisque ce sont des sujets à discuter en présence et non en ligne. |
| **8,5** |  | **Mesure 15081- La technologie au cœur de la réussite!**  Notre projet a été retenu par le MEQ, l’école recevra 15 000 $ pour développer les compétences numériques en mettant les enfants au cœur des apprentissages. Une très grande partie des sommes est dédiée à la formation des enseignants afin de rendre le projet de technopédagogie vivant dans l’école. |
| **8,6** |  | **Aménagement de la cour d’école**  Une rencontre avec sport loisir Montérégie a eue lieu en septembre dernier. Des plans préliminaires de l’aménagement de la cour d’école seront livrés pour le 22 octobre 2020.  Le Comité de Répartition des ressources a accepté que la mesure 15031 pour accélérer l’aménagement de plusieurs cours d’école soit partagée entre 2 écoles du CSSP. Le montant est encore inconnu, mais aucune contribution n’est exigée pour avoir cette somme. Mme Noël dit avoir bon espoir que la cour pourra être aménagée en entier d’ici 2 ans. |
| **8,7** |  | **Activités éducatives complémentaires 2020-2021**  Toutes sorties étant interdites minimalement jusqu’au 28 octobre. Les sorties éducatives en milieu culturel étant impossibles, on ne peut rien dépenser dans l’enveloppe des sorties scolaires en milieu culturel pour le moment.  École inspirante : On peut faire venir des gens à l’école avec certaines modalités et selon les règles de distanciation  et sanitaires.  Pas de planification d’activités éducatives à présenter ce soir. Les enseignantes ont commencé leurs recherches, mais à la demande de Mme Noël ne pas signer des contrats qui engendreraient des frais d’annulation., rien n’est encore fixé. Les enseignantes espèrent pouvoir faire vivre des activités à l’école, mais sont peu enthousiastes. Le cas échéant, elles se tourneront vers des activités d’avantages virtuelles.  Simon Pelletier demande des précisions quant aux visites virtuelles de musée. Mme Noël explique que s’il n’y a pas de sorties à l’extérieur, on ne peut pas dépenser cet argent et il n’y a pas d’assouplissement des mesures connues pour le moment. |
| **8,8** |  | **Campagnes de financement (Super Recycleurs et Bo Sapin)**  Super recycleurs : Le montant amassé à la collecte de septembre était de 126 $. La dame des Super Recycleurs suggère de persévérer que les collectes subséquentes ont toujours des meilleurs résultats. Plusieurs propositions pour faire davantage de publicité (journal de l’école, IGA, pages Spotted et demander la contribution des 6e années) pour la prochaine collecte sont discutées.  Bo sapin : vente de sapins et articles de Noël. Suite à la consultation des membres de l’OPP, la décision de faire la campagne totalement en ligne a été retenue. L’école recevra un peu moins de profits, mais eux-mêmes s’occupent de la livraison des sapins à domicile. Mme Noël nous demande de ne pas hésiter à partager la campagne de financement sur les réseaux sociaux.  Une autre campagne de chocolat de Pâques au mois d’avril aura lieu, elle doit être planifiée en décembre. Le mandat sera donné à l’OPP. |
| **9.** |  | **Points de décisions** |
| **9,1** | **CÉ-194-20-21-08** | **Dérogation à la politique alimentaire, approbation**  Le centre de services scolaire a adopté le Cadre de référence relatif à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, qui découle de la Politique-cadre du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur.  Ces deux écrits ont pour objectif de favoriser la tenue d’activités éducatives traitant des saines habitudes alimentaires et ils permettent aux élèves d’être physiquement actifs. Ils visent aussi à aider l’élève à prendre conscience de ses habitudes en ces matières.  Le Cadre de référence énumère le type d’aliments qui ne peuvent pas être vendus ou offerts par l’école aux élèves, notamment les boissons gazeuses ou avec sucre ajouté, les produits dont la liste d’ingrédients débute par le sucre ou un équivalent et les aliments frits ou panés.  Il prévoit aussi que le conseil d’établissement peut, exceptionnellement sur proposition de la directrice, approuver des événements spéciaux qui peuvent faire exception et lors desquels il est possible de vendre ou d’offrir ce type d’aliments.  La directrice a présenté aux membres du CÉ la liste suivante d’événements spéciaux pour lesquels il est suggéré de faire une telle exception :   * Noël * Halloween * Pâques * Activités spéciales pour un groupe complet ou pour l’ensemble des élèves.   Après des échanges, les membres proposent de laisser à la discrétion de l’équipe-école de juger des situations pertinentes.  EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Simon Pelletier, il est résolu à l’unanimité :  D’APPROUVER de laisser à la discrétion de l’équipe-école les situations jugées pertinentes pour lesquels il sera possible de faire exception aux règles du Cadre de référence, et de vendre ou offrir aux élèves des aliments qui ne sont habituellement pas permis. |
| **9,2** | **CÉ-194-20-21-09** | **Collecte de sang en partenariat avec Héma Québec et la FADOQ**  La dernière collecte n’a pas pu être vécue par les élèves à cause de la Covid. Le premier contact confirmant la possibilité de tenir une collecte en 2020-2021 a été réalisé. Nous devrions être de la collecte de l’hiver ou du printemps. Mme Noël rappelle que dans des conditions sanitaires tel qu’aujourd’hui, les enfants ne pourraient pas être bénévoles le jour même, mais les jeunes auraient quand même certaines missions possibles liées à la tenue de la collecte de sang.  Proposé par Simon Pelletier, adopté à l’unanimité. |
| **9,3** | **CÉ-194-20-21-10** | Mandat confié à l’OPP par le CÉ  Mme Noël rappelle que lors de l’assemblée générale, les gens présents ont statué sur le maintien d’un OPP. C’est au CÉ que revient la responsabilité de leur donner les mandats.  Les mandats de l’an dernier étaient de soutenir la réalisation d’activités collectives et campagnes de financement.  Cette année la réalisation d’activités collectives pourrait être difficile, il faudra voir avec l’évolution de la Covid. Monsieur Pelletier demande si l’école avait des besoins particuliers hors des campagnes de financement. Proposer ou soutenir la réalisation de certaines activités collectives, mais il reste à voir comment les activités pourraient être réalisées cette année. Il pourrait y avoir aussi des besoins pour structurer des activités qui sont vécues dans les classes par la suite. Josée Lussier propose que l’OPP puisse également décorer le hall d’entrée selon les fêtes à venir.  Proposé par Simon Pelletier, adopté à l’unanimité. |
| **10** |  | **Parole;** |
| **10,1** |  | **Parole au président ou à la présidente;**  Monsieur Pelletier demande des informations pour l’Halloween. Mme Noël précise qu’elle n’attendra pas les consignes de la ville. Il y aura clairement des activités, mais elle ne connaît pas encore la planification finale. Santé publique Canada a annoncé le maintien de l’Halloween.  Monsieur Pelletier demande également à Julie Camerlain des nouvelles concernant le club de tricot. Elle l’informe que les rencontres ont recommencé en ligne depuis juin pour les 5e et 6e année seulement. L’activité sera bientôt possible également pour les 4e années. Madame Camerlain a également demandé aux fermières de se joindre à eux.  Bibliothèque, est-ce recommencé ? Pas encore, il faut établir le fonctionnement puisqu’il n’y aura pas de manipulation de livres par les élèves. Le bibliothécaire du CSS a envoyé 3 différents procéduriers. Il reste à choisir lequel ils utiliseront. Les élèves devront possiblement choisir parmi des livres préalablement sortis des rayons pour eux. |
| **10,2** |  | **Parole au représentant du comité de parents ;**  Rien à dire. |
| **10,3** |  | **Parole aux enseignantes ;**  Ça va bien, elles travaillent fort, les enfants sont heureux, ils retrouvent leurs habitudes et apprennent à revivre avec le rythme des journées.  Autres projets en place : Midi codage : apprennent à faire de la programmation informatique.  Je lis la science : des activités autour de ce thème ont été vécues dans les locaux respectifs.  L’équipe-école a à cœur de maintenir le maximum d’activités qui plaisaient aux enfants, mais dans le respect des bulles classes. |
| **10,4** |  | **Parole à la représentante du service de garde ;**  Toujours en ajustements et réorganisations. Beaucoup d’inscriptions ont étés modifiées, beaucoup de mouvement dans le SG. Autant d’élèves que l’année passée le fréquentent régulièrement. |
| **10,5** |  | **Parole à la représentante du personnel de soutien ;**  Il y a encore des besoins d’enseignants qui ne sont pas comblés, mais elles ne lâchent pas, des nouvelles seront à venir sous peu.  Un concierge de soir est également ajouté pour soutenir l’entretien de l’école. |
| **11.** |  | **Sujets divers ;** |
| **12.** | **CÉ-194-20-21-11** | **Levée de l’assemblée**  La rencontre est levée à 21 h 25, proposée par Josée Lussier, et adoptée à l’unanimité. |